

# Compte-rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 30/08/2021



## Présents pour les représentants de proximité :

Alexis DUMOULIN (FO) - Régis ENGRAND (FO) - Carole Herbin (CGT) - Annabelle IGIER (CGT)

## Présents pour la direction :

Matthieu MERCIER, Rédacteur en Chef, France 3 Reims

Vincent RAGON, Chef de Centre par intérim, France 3 Reims

Thierry GALLOT, animateur Prévention Sécurité - responsable IMG, France 3 Reims

Jean-Marc DUBOIS, Directeur Régional Grand Est - Secrétaire Général Réseau France 3

Catherine VINEAU-PATOUT, Directrice des Ressources Humaines, France 3 Grand Est

## 1. Point sur le 18h30 : nouveau projet suite ateliers, organisation et activités JRI/OPV

La direction nous présente les évolutions apportées à l'émission suite aux ateliers participatifs qui avaient été mis en place. Cette présentation reprend le document envoyé aux salariés le vendredi 27 août via le mail « infos hebdos » du rédacteur en chef.

L'objectif de la direction était de mettre à l'antenne un 18h30 légèrement modifié pour la rentrée de septembre en tenant compte des propositions faites en atelier, notamment sur l'ancrage régional et local qui sera accentué.

Une réflexion est en cours pour confier la réalisation de séquences cuisine à une équipe composée d'un rédacteur, d'un OPV et d'un OPS. L'idée serait de grouper le tournage de plusieurs séquences sur une journée dans le but de faciliter l'organisation.

Concernant la mise en image il n'y a pour le moment aucune décision de prise alors que nous sommes à quelques jours de la rentrée... L'idée de montrer l'envers du décor, le côté coulisses a été évoquée, de même que la possibilité de sortir dans des endroits du Grand Est pour certaines éditions.

Pour les élus FO, les évolutions sont effectivement très (trop ?) légères :

- Seule vraie nouveauté pour la séquence 1, « retour sur » remplace la question du jour.
- La séquence 2 reste identique mais change de nom (« ce que vous ne verrez pas dans le JT » devient « la chronique insolite »).
- La séquence 3 voit apparaître une nouvelle rubrique pour le 99s.
- La séquence 4 se voit dotée d'un module consacré aux enfants et aux jeunes.

Les moyens et effectifs alloués à cette émission restent les mêmes...

« Évolution plutôt que révolution », la formule vient de la direction qui se félicite d'avoir retenu un certain nombre d'idées venant des ateliers.

Les élus FO restent dubitatifs sur ce point ainsi que sur ces trop légères modifications.

## **2. Service documentation : organisation suite à l'absence d'une salariée**

Le service documentation voit ses effectifs réduits suite à la mutation d'une salariée, et au CET avant un départ dans le cadre de la RCC d'une autre salariée.

Pour faire face à cette situation qui va amener une charge de travail conséquente pour celles qui restent, la direction a pris les mesures suivantes :

- Pour combler la durée du CET à venir, une mission a été publiée début juillet, car le CET ne permet pas de publier le poste dans l'immédiat. Cette mission a de nouveau été publiée la semaine dernière.  
Des contacts vont être pris avec l'IUT d'Illkirch qui dispense des formations de documentalistes. Il leur sera demandé d'afficher la mission et de la transmettre à leurs anciens élèves.  
L'intention étant de pouvoir inscrire des personnes au vivier des documentalistes.  
Ce vivier est très appauvri en ce moment, ce qui pose des problèmes à certaines régions pour recruter des candidats.
- Le contrat à temps partiel de la collaboratrice de Strasbourg rattachée à Reims a évolué vers un contrat à temps plein depuis le 1<sup>er</sup> août, sur le poste de la salariée partie en mobilité.  
Des jours de travail en présentiel seront en revanche demandés à cette salariée, l'organisation de son planning reste à définir. Les élus FO seront vigilants quant aux répercussions liées à ces futurs déplacements réguliers.
- Le poste de la collaboratrice qui était en temps partiel va être modifié en poste à temps plein pour pouvoir être publié.
- Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec des CDD. La candidature d'une personne suggérée par les documentalistes elles-mêmes a été retenue, des contrats vont lui être proposés pour le mois de septembre.

## **3. Point Covid, pass sanitaire, télétravail**

Aujourd'hui le pass sanitaire n'est pas exigé au sein de l'entreprise. Les règles sanitaires applicables restent en vigueur.

Concernant le télétravail, dans la communication du 22 juillet dernier, la direction de FTV a indiqué que le comité de direction de FTV a décidé de reporter au 1<sup>er</sup> octobre le retour sur site pour tous.

Pendant le mois de septembre, les salariés dont l'activité le permet, et en accord avec leur manager pourront continuer à travailler à distance et revenir sur site à raison d'un jour par semaine.

Si les conditions sanitaires le permettent, les modalités de l'application de l'accord télétravail s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Une interrogation demeure sur le fait de demander un pass sanitaire aux invités des JT et de la matinale.

La direction nous répond qu'il n'y a pas de position définitive de l'entreprise car nous ne sommes pas amenés à recevoir du public en permanence, nous ne sommes donc pas dans une logique de pass sanitaire obligatoire.

#### 4. Point Emploi

La direction rappelle la règle actuelle en vigueur à FTV : **dès lors qu'un poste publié ne reçoit pas de candidature à la mobilité interne, celui-ci fera l'objet d'une deuxième publication, puis d'une troisième s'il n'y a pas eu de demande de mobilité interne lors de la deuxième publication.**

**Ce n'est donc qu'à partir de la troisième publication que les candidatures CDD sont examinées.**

Il y a actuellement un grand nombre de postes publiés en Champagne-Ardenne, en voici le récapitulatif (les postes sont publiés les jeudis pour une durée de 3 semaines) :

N° de campagne	1 <sup>ère</sup> publication	2 <sup>e</sup> publication	3 <sup>e</sup> publication
<b>Chef de centre n° 6114</b>	<b>Jusqu'au 13/04/2021 :</b> - 1 mobilité interne	<b>Jusqu'au 18/06/2021 :</b> - 0 mobilité interne	<b>Jusqu'au 23/07/2021 :</b> - 0 mobilité interne
<b>JRR n° 6185 (ex Vincent Thollet)</b>	<b>Jusqu'au 25/05/2021 :</b> - 0 mobilité interne - 3 CDD - 0 externe	<b>Jusqu'au 16/06/2021 :</b> - 0 mobilité interne - 3 CDD - 0 externe	<b>Jusqu'au 19/07/2021 :</b> - 1 mobilité interne pour reconversion - 2 CDD - 0 externe
<b>JRR n° 6215 (ex Juliette Poirier)</b>	<b>Jusqu'au 07/07/2021 :</b> - 0 mobilité interne - 4 CDD - 0 externe	<b>Jusqu'au 25/08/2021 :</b> - 2 mobilités internes dont 1 pour reconversion - 5 CDD - 0 externe	
<b>JRR n° 6216 (ex Laurence Laborie)</b>	<b>Jusqu'au 07/07/2021 :</b> - 0 mobilité interne - 4 CDD - 0 externe	<b>Jusqu'au 25/08/2021 :</b> - 1 mobilité interne pour reconversion - 5 CDD - 0 externe	
<b>JRR n° 6244 (ex David Caldas)</b>	<b>Jusqu'au 16/07/2021 :</b> - 1 mobilité interne - 4 CDD - 1 externe	<b>Jusqu'au 25/08/2021 :</b> - 1 mobilité interne pour reconversion - 6 CDD - 0 externe	
<b>Mission documentaliste</b>	<b>Jusqu'au 18/07/2021 :</b> - 0 mobilité interne	<b>Jusqu'au 12/09/2021 :</b>	

Les candidatures CDD sur le poste 6185 (ex Vincent Thollet) vont être examinées.

La candidature en mobilité interne sur le poste 6244 (ex David Caldas) va être examinée.

Les entretiens sont déjà programmés pour ces deux postes, le souhait de la direction est de pouvoir les présenter au COCA du mois d'octobre.

Il y a eu plusieurs candidatures en mobilité interne pour reconversion sur les postes disponibles en Champagne-Ardenne. La direction nous dit que celles-ci ne sont pas examinées pour le moment car l'ancienne pratique qui consistait à geler un poste en attendant l'issue de la formation d'un(e) candidat(e) n'est plus d'actualité.

La direction souhaite en effet que tous les candidat(e)s retenu(e)s s'engagent à accepter un poste en mobilité à l'issue de la formation reconversion.

Cette condition est requise car il n'y a pas de garantie qu'un poste dans la région d'origine des candidat(e)s soit disponible à la fin de leur cursus.

Cela n'empêchera cependant pas à un(e) candidat(e) de postuler dans sa région d'origine si un poste est vacant à ce moment-là.

(La direction du développement RH a mis en place avec l'UFTV un jury pour toutes les personnes qui souhaitaient des reconversions JRI ou JRR. Toutes les personnes qui l'avaient fait savoir au cours des entretiens annuels ou professionnels ont été recontactées pour leur proposer de passer la sélection en juillet ou en septembre.

L'UFTV travaille avec les différents organismes de formation qui ont répondu à l'appel d'offre lancé pour sélectionner des écoles de journalisme auprès desquels envoyer les candidats qui auront été reçus aux jurys.

Les candidats pourront partir en formation dès que l'appel d'offre sera terminé.

La direction attend une note explicative de la part de la direction du développement RH qui indiquera les modalités de départ en reconversion.

**Il reste des mouvements de postes à venir.** Suite à des mobilités interne, les demandes de comblement des postes de Florence Morel, d'Alexis Dumoulin et de Marie Messmer sont faites, les publications suivront prochainement.

**La mission de chargé d'édition numérique** est toujours en cours jusqu'au 30 septembre, on ne peut pas faire la demande de comblement tant que la mission d'Amandine Caniard à Lille se poursuit.

**Pour le service UOA**, une personne a été inscrite au vivier CDD. Cette personne sera formée pour combler le poste de Badra Brini qui sera en formation scripte du 28/09 au 03/12/2021.

**Pour le poste de chef de centre**, la direction souhaite publier une mission et recherche des candidats potentiels en interne, car le recrutement externe prend plus de temps.

Pas de date avancée pour le début de cette mission.

Les élus FO sont très surpris de la non réaction de la direction face à cette situation inédite... En effet, le nombre conséquent de mobilités chez les journalistes nous amène à un nombre impressionnant de postes vacants.

Le potentiel d'ETP de la rédaction étant déjà réduit par rapport à celui de l'Alsace et la Lorraine, il est à craindre que la charge de travail déjà conséquente dans notre région soit encore alourdie de par ces nombreux postes vacants.

Cette situation nous semble révélatrice d'un certain malaise au sein de la rédaction, et il serait bon que l'encadrement se pose la question de l'attractivité de l'antenne de Champagne-Ardenne.

## 5. Point sur l'organisation des comités salaires

La direction nous répond que les comités salaires seront organisés au plus tard le 15 octobre. Cette année, et pour les deux catégories de personnels (journalistes et PTA), il y aura trois enveloppes budgétaires distinctes (la direction ne communique pas le montant de ces enveloppes) :

- Comité salaires
- Primes exceptionnelles
- Disparités suite à l'accord égalité hommes/femmes

Dans sa communication du 30 août, la direction a annoncé le **report de la date de transmission des données individuelles au 10 septembre.**

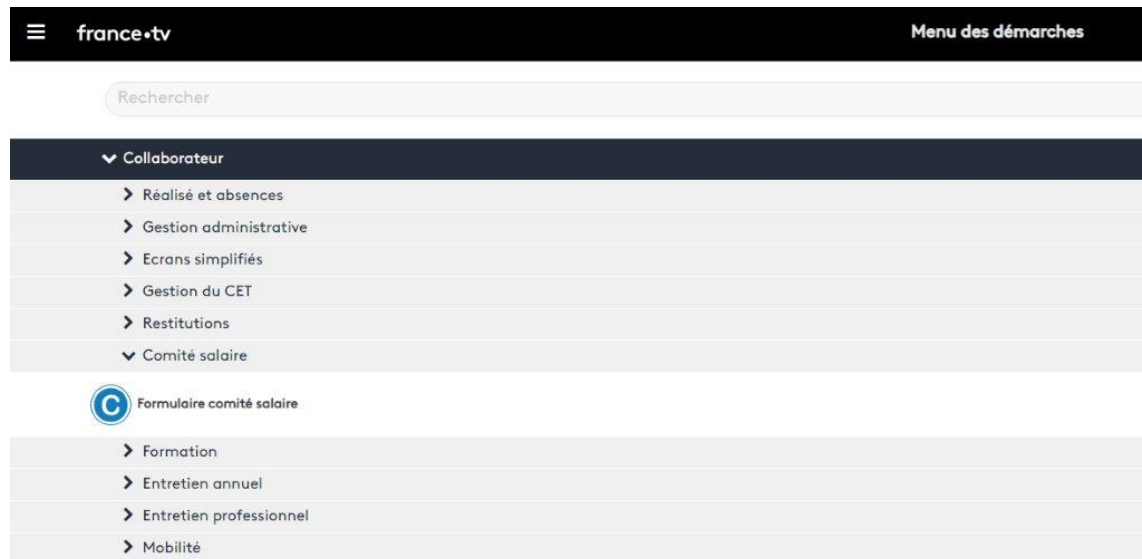
**Les élus FO rappellent que la transmission des données individuelles aux représentants du personnel permet un travail plus juste, plus précis et plus complet dans la défense des collaborateurs pour leur situation salariale.**

**Nous avons en effet constaté lors du dernier comité salaires que beaucoup de salariés qui n'avaient pas transmis leurs données étaient en situation de disparité salariale, avec un niveau de rémunération en dessous de la courbe du salaire médian.**

**Les élus FO rappellent également que ces données restent confidentielles et ne seront jamais communiquées par vos élus à des tiers.**

**N'hésitez pas à nous contacter pour une prise de rendez-vous si vous souhaitez évoquer votre situation salariale en amont du comité salaires.**

Votre autorisation pour la transmission se fait via un formulaire disponible dans monkiosque :



Vos élus FO vous souhaite une bonne rentrée et se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 16 septembre 2021, faites-nous remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Alexis Dumoulin et Régis Engrand